

SCORES DE PERFORMANCE

DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Le suivi et l'évaluation des projets et programmes de coopération au développement est souvent basé sur des critères émis au niveau international : ce ne sont pas les seuls, mais c'est une base commune pour l'évaluation des projets et politiques mise en œuvre. La Direction Générale de la Coopération belge (DGD) propose de se calquer sur les 6 critères du CAD de l'OCDE, en se focalisant sur deux thématiques prioritaires, l'équité de genre et l'environnement » pour mesurer l'impact des projets.

01. D'OÙ VIENNENT CES CRITÈRES CAD ?

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est un forum international qui regroupe un grand nombre des plus grands fournisseurs d'aide bilatérale. Il compte actuellement 32 membres. En 2019, le réseau du CAD sur l'évaluation du développement a adapté ses critères d'évaluation au nouveau paysage du développement et à l'Agenda 2030. Les critères sont largement utilisés dans les évaluations des programmes de développement bien au-delà de l'adhésion du CAD.

Chaque critère représente un prisme ou une perspective différente à travers lesquels l'intervention peut être analysée – son processus de mise en œuvre, mais aussi les résultats obtenus. Ils apportent des perspectives complémentaires et permettent d'avoir une vue globale de l'intervention. Ils encouragent l'approfondissement de la réflexion sur la nature d'une intervention, sa mise en œuvre, son processus et ses résultats, autour de six questions principales.

02. LES 6 CRITÈRES DANS LES SCORES DE PERFORMANCE

02.1 / EFFICACITÉ : L'INTERVENTION ATTEINT-ELLE SES OBJECTIFS ?

Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations. Remarque : l'analyse de l'efficacité suppose de prendre en compte l'importance relative des objectifs ou des résultats.

Questions de la DGD

- 1.1 Dans quelle mesure les résultats sont-ils atteints et de bonne qualité ?
- 1.2 Quelle est la probabilité de réalisation de l'objectif spécifique si la mise en œuvre se déroule comme aujourd'hui ?

02.2 / EFFICIENCE : LES RESSOURCES SONT-ELLES UTILISÉES DE MANIÈRE OPTIMALE ?

Mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps. Remarque : le terme « économique » désigne la conversion des intrants (fonds, expertise, ressources naturelles, temps, etc.) en extrants, réalisations et impacts de la façon la plus économiquement avantageuse possible, par rapport aux options envisageables dans le contexte. L'expression « dans les temps » désigne le fait de respecter les délais fixés ou des délais raisonnablement adaptés aux exigences du contexte en évolution. Il peut s'agir d'évaluer l'efficacité opérationnelle (mesure selon laquelle l'intervention a été bien gérée).

Questions de la DGD

2.1 Les ressources utilisées offrent-elles le meilleur rapport "coût-bénéfice" pour atteindre les résultats/objectifs prédéfinis ? Pour les coûts, il est fait référence au budget tel qu'approuvé par la DGD.
2.2 Les activités se déroulent-elles comme prévu et les résultats/objectifs seront-ils atteints dans les délais impartis ?

02.3 / PERTINENCE : L'INTERVENTION RÉPOND-ELLE AU PROBLÈME ?

Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des **bénéficiaires**, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue. Remarque : l'expression « correspondent aux » signifie que les objectifs et la conception de l'intervention tiennent compte des conditions – économiques, environnementales, d'équité, sociales, liées à l'économie politique et aux capacités – dans lesquelles l'intervention est menée. Le terme « partenaires/institutions » englobe les administrations (nationales, régionales, locales), les organisations de la société civile, les entités privées et les organismes internationaux participant au financement, à la mise en œuvre et/ou à la supervision de l'intervention. L'évaluation de la pertinence consiste à examiner les différences et les arbitrages entre des priorités ou des besoins différents. Elle exige également d'analyser toute évolution du contexte pour pouvoir déterminer dans quelle mesure l'intervention peut être (ou a été) adaptée afin de conserver sa pertinence.

Questions de la DGD

3.1 Quelle est la pertinence de l'objectif global du projet, compte tenu des éventuels changements qui se sont produits au cours de l'année écoulée dans le contexte externe (pays/partenaire/etc.) ou au sein de l'organisation (dans son ensemble et/ou au niveau du pays, en matière RH, sur le plan institutionnel et/ou financier) ? Dans quelle mesure ces changements ont-ils affecté la pertinence de l'intervention et comment la situation a-t-elle été appréhendée ?

02.4 / DURABILITÉ : LES BÉNÉFICES DE L'INTERVENTION SERONT-ILS DURABLES ?

Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer.

Remarque : Sont englobés l'examen des capacités financières, économiques, sociales et institutionnelles des systèmes nécessaires à la continuité des bénéfices nets dans le temps. Cela comprend les analyses de la résilience, des risques et des arbitrages potentiels entre priorités. Selon le moment où l'évaluation est effectuée, ce processus permettrait d'analyser le flux réel de bénéfices nets ou à estimer la probabilité que les bénéfices nets perdurent à moyen et long terme.

Questions de la DGD

4.1 Quel est le potentiel de **durabilité financière** et, si d'application, de **viabilité économique** de l'intervention ? Pour l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), la question porte sur les méthodes, instruments et/ou outils qui ont été développés dans le cadre de l'intervention.

4.2 Les conditions sont-elles réunies pour garantir la **durabilité sociale** des bénéfices de la stratégie appliquée, même au-delà de la période de l'intervention ? (par ex. participation et implication des bénéficiaires, groupes cibles/acteurs intermédiaires, effet multiplicateur, ancrage dans des organisations existantes, création d'une base de soutien, intégration dans la politique, facilitation des échanges d'expertise...).

4.3 Quel est le degré de **durabilité technique** de l'intervention ? La durabilité technique est liée aux types de connaissances nécessaires que les acteurs concernés doivent développer, maîtriser et exploiter pour faire perdurer les bénéfices de l'intervention à l'issue de cette dernière, ainsi qu'à la présence des outils nécessaires à cet effet.

02.5 / COHÉRENCE : L'INTERVENTION S'ACCORDE-T-ELLE D'AUTRES INTERVENTIONS MENÉES ?

Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution.

Remarque : Le critère cherche à examiner comment d'autres interventions (en particulier des politiques) appuient ou affaiblissent l'intervention évaluée, et inversement. Interprétation du critère : Degré de compatibilité avec d'autres interventions dans un pays, un secteur ou une institution. Remarque : ce critère vise à examiner dans quelle mesure d'autres interventions (en particulier les mesures politiques) soutiennent ou affaiblissent l'intervention en question, et vice versa.

Questions de la DGD

5.1 L'intervention contribuera-t-elle comme prévu aux cibles stratégiques du Cadre Stratégique Commun de la coopération académique belge ?

5.2 Dans quelle mesure des opportunités de coopération ont-elles été trouvées ? Les synergies et complémentarités planifiées sont-elles concrétisées ?

02.6 / IMPACT : QUELLE DIFFÉRENCE L'INTERVENTION FAIT-ELLE ?

Mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non.

Au-delà des résultats immédiats déjà évalués au titre du critère d'efficacité, le critère d'impact vise à évaluer les conséquences indirectes, secondaires et potentielles de l'intervention, à travers l'examen des évolutions globales et durables des systèmes ou des normes, ainsi que des effets potentiels sur le bien-être des populations, les droits humains, l'égalité des sexes et l'environnement.

Questions de la DGD

6.1 Les mesures liées au genre sont-elles mises en œuvre comme prévu ? Il peut s'agir de résultats ou d'objectifs spécifiques qui ont un objectif axé sur le genre, mais également de l'intégration transversale du genre au sein d'un objectif spécifique.

6.2 Les mesures liées au genre sont-elles mises en œuvre comme prévu ? Il peut s'agir de résultats ou d'objectifs spécifiques qui ont un objectif axé sur le genre, mais également de l'intégration transversale du genre au sein d'un objectif spécifique.

Sources

- » CAD évaluation, [Adaptation des critères d'évaluation](#), OCDE 2020
- » [Une application réfléchie des critères d'évaluation](#), OCDE, 2023.
- » Template des scores de performance 2024 fourni par la DGD.